

Synthèse de la journée du 21 juin 2013

La deuxième journée du séminaire a été consacrée à :

- la deuxième série de communications scientifiques ;
- la présentation du rapport de synthèse générale du séminaire ;
- la cérémonie de clôture.

La présente synthèse se propose de faire un résumé des différentes communications faites au cours de cette deuxième journée.

7) La communication du Président Apollinaires ONDO MVE

Dans son exposé consacré au recouvrement forcé des créances par et contre la CNSS, le Président ONDO MVE a d'abord démontré que, face à un débiteur qui ne veut pas s'exécuter, la CNSS bénéficie des prérogatives exorbitantes en matière de recouvrement forcé. Mais, il y a des limites à ces prérogatives qu'il n'as pas manqué de nous présenter.

Le Président ONDO MVE a ensuite précisé que, lorsque la CNSS est débitrice, si elle est à l'abri d'une exécution forcée, elle peut cependant être tiers détenteur des deniers appartenant à un débiteur soumis aux mesures d'exécution forcée. Il nous a présenté les conséquences de cette dernière situation.

Pour conclure, il a présenté la carte judiciaire OHADA telle que prévue par les dispositions de ce Traité.

Il a également exhorté la CNSS à prendre connaissance des actes uniformes, notamment l'acte uniforme d'apurement du passif, celui sur les voies d'exécution et bien d'autres.

8) La Communication de M. Dieudonné MOUSSIROU BOUKA

A son tour, Monsieur MOUSSIROU BOUKA, traitant de l'organisation et des attributions de la Commission de Recours Gracieux, a abordé les aspects relatifs :

- au fondement légal de la commission de recours gracieux ;
- aux potentiels requérants ;
- à la compétence d'attribution ainsi qu'au caractère obligatoire de la saisine de l'instance ;
- aux modalités de fonctionnement de cette commission.

9) La Communication de Mme T. ALEKA

La communication de Mme ALEKA a porté sur l'état du contentieux devant les juridictions sociales nationales. Dans son propos, Mme ALEKA a présenté :

- quelques chiffres pertinents du contentieux de sécurité sociale ;
- l'état du contentieux proprement dit en mettant un accent particulier sur les points faibles ;

- les pistes d'amélioration sous forme de recommandations.

Il en ressort en définitive, une nécessaire collaboration entre la CNSS et les différentes juridictions.

10) La communication de M. Alphonse NKOROUNA, Magistrat

Monsieur NKOROUNA a traité des poursuites et sanctions contre les contrevenants à la législation de sécurité sociale, une communication axée essentiellement sur les dispositions du Code de sécurité sociale.

Il a fait son exposé en s'inscrivant dans une optique prospective car ambitionnant de contribuer aux réformes juridiques envisagées par la Caisse.

Dans son exposé, M. NKOROUNA a fait plusieurs recommandations.

11) La communication de M. le DG de la CNSS

L'intervention du DG de la CNSS a porté sur le transfert de certaines compétences de la CNSS à la CNAMGS.

Il a tenu à préciser que l'objectif visé par le Gouvernement n'est pas de créer une relation conflictuelle entre les deux organismes, mais plutôt d'améliorer le système de protection sociale, a-t-il conclu.

12) La communication du Pr. ZOMO

L'intervention du Pr NZOMO a clos les communications scientifiques qui étaient inscrites au présent séminaire. Cette communication a complétée celle de la première journée consacrée au financement du système de sécurité sociale, en présentant certaines sources de financements complémentaires pouvant conduire à l'équilibre de la sécurité sociale. Il a préconisé plusieurs modes de financement.

Mais, toutes ces actions doivent aboutir à la modification du cadre juridique de la CNSS

Tel est, monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et messieurs, le résumé que nous avons pu faire des interventions de la deuxième journée au séminaire de sensibilisation et de vulgarisation du droit de la sécurité sociale.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 21 juin 2013.

Pascal **EVA NZE**

Directeur Général Adjoint
Caisse Nationale de Sécurité Sociale